

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 JUILLET 2025

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2025

Date de publication : 17 juillet 2025

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme LECORNET Valérie
M. TOUZEAU Nicolas
Mme HERMON Viviane
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick

M. PRUDHOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane
Mme DELPORTE Karine

Mme AUGER Edwige
Mme MAISON Sophie
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

M. DROUARD Pascal qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
Mme LEMAITRE Séverine qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie
Secrétaire : Mme ELINEAU Nathalie

1

Subvention de fonctionnement des écoles primaires et élémentaires - Classe ULIS, dérogations scolaires et IME *

**Institut médicaux éducatifs*

Vu l'article L212-8 du Code de l'Education complété par la circulaire 89-2 du 25 août 1989 ;

M. TOUZEAU présente ce point et précise qu'il s'agit de fixer un montant par élève dans le cadre des participations des communes en contrepartie des charges de fonctionnement des écoles.

L'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise) propose aux communes un montant de référence dans un souci d'homogénéité sur le territoire, à savoir pour un élève en maternelle 503€ et 356€ en élémentaire (+1,6%).

M. TOUZEAU rappelle à cette occasion les règles relatives aux dérogations scolaires.

Il rappelle par ailleurs que le groupe scolaire Marcel Canonnet accueille un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et à ce titre les communes de résidences des élèves concernés sont redevables de ces sommes.

Enfin M. TOUZEAU ajoute qu'il faut répondre aux demandes relatives aux établissements médicaux-éducatifs que nous avons toujours soutenu et propose à l'assemblée de maintenir ce financement, sachant qu'il y a 2 élèves de Château-Thébaud.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la fixation d'une participation annuelle au titre de l'année scolaire 2024-2025 au profit de la collectivité d'accueil, en contrepartie des charges de fonctionnement des écoles pour les élèves domiciliés hors de la commune, selon le barème suivant :

Maternelle : 503€ par élève

Elémentaire : 356€ par élève

- **AUTORISE** la perception des titres de recettes auprès des communes de résidence, suivant ces montants, dans le cadre de l'accueil des élèves en dispositif ULIS ainsi que dans le cadre de dérogations scolaires approuvées par la commune Château-Thébaud,
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention annuelle, au titre de l'année scolaire 2024-2025, au profit de l'établissement suivant :
CENRO de Vertou, Institut médico-éducatif, pour 2 élèves à hauteur de 356 € / élève.

Pour extrait conforme au registre,
A Château-Thébaud, le jeudi 17 juillet 2025,

Le Secrétaire de séance

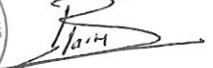
Nom et prénom : Mme Nathalie

ELINEAU

Signature :



Le Maire,



Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20250717-2-DE

Réception par le Préfet : 17-07-2025

Publication le : 17-07-2025

Mairie de CHATEAU-THEBAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 JUILLET 2025

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Date d'envoi et de publication de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2025

Date de publication : 17 juillet 2025

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme LECORNET Valérie
M. TOUZEAU Nicolas
Mme HERMON Viviane
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick

M. PRUDHOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme ELINEAU Nathalie
Mme DEGOSSE Lysiane
Mme DELPORTE Karine

Mme AUGER Edwige
Mme MAISON Sophie
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

M. DROUARD Pascal qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
Mme LEMAITRE Séverine qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas
M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie
Secrétaire : Mme ELINEAU Nathalie

2 Modification au tableau des effectifs - Rentrée 2025

Vu la délibération n°6 du 10 avril 2025 du conseil municipal approuvant le budget primitif communal et en particulier le chapitre 012 relatif aux charges de personnel ;

Vu la délibération n°3 du 27 mars 2025 du conseil municipal approuvant le dernier tableau des effectifs ;

Vu la proposition de réorganisation du service Familles nécessitant de renforcer les effectifs pour la rentrée scolaire 2025-2026 exposée par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tableau de effectifs suivants :

Filière	Grade	Echelle	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B3	1	Administratif	35
Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	B2	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	1	Administratif	35
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	1	Administratif	17,5
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8
Administrative	Attaché territorial	A1	1	Famille	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	Famille	35
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	2	Famille	35
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	6	Famille	35
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	2	Famille	28
Technique	Technicien territorial	B1	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	2	Technique	35
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Technique	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Famille	35
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Famille	30
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	2	Famille	30
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Famille	16
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Famille	28
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Famille	25
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Famille	24
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	2	Famille	29,7
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	1	Famille	29,7
Patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C3	1	Bibliothèque	17,5
Total			36		

Postes non permanents:

Filière		qté	service	durées
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Famille	35
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Famille	32
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Famille	30
Animation	Apprenti BPJEPS	1	Famille	35
Animation		4		

Pour extrait conforme au registre,
A Château-Thébaud, le jeudi 17 juillet 2025,

Le Secrétaire de séance

Nom et prénom : Mme Nathalie
ELINEAU

Signature :




Le Maire,

Alain Blaise

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-214400376-20250717-3-DE

Réception par le Préfet : 17-07-2025

Publication le : 17-07-2025